



Conseil de l'Éducation  
et de la Formation



# Le multilinguisme, un enjeu tout au long de la vie

Une première approche au départ des  
organismes publics de l'emploi et de la  
formation en Wallonie et à Bruxelles





**Conseil de l'Éducation  
et de la Formation**

**Le multilinguisme, un enjeu tout au long de la vie**  
**Une première approche au départ des organismes publics de l'emploi et de  
la formation en Wallonie et à Bruxelles**

**Avis 133**  
**Conseil du 26 février 2016**



**Avertissement :**

**En application du décret relatif à la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres, du 21 juin 1993, le CEF tient à préciser que, pour des raisons de lisibilité, ces noms exprimés au masculin doivent systématiquement se lire au masculin et au féminin.**

## **1. Préambule**

Ce dossier trouve sa source dans les Déclarations Politiques 2014-2019 des différents gouvernements qui placent le multilinguisme au cœur de leurs préoccupations, avec la volonté d'en faire un véritable atout économique (Plan langues régionaux, cours orientés « métiers », stages d'immersion linguistique en entreprises, ...). L'Avis est documenté dans le dossier d'instruction qui l'accompagne.

Cette approche des langues en lien direct avec l'emploi s'inscrit dans la stratégie européenne ET2020 (Education et Formation 2020), dont la formation professionnelle est un enjeu essentiel, alors même que ce sont justement les filières du qualifiant qui, en FWB, font figure de « parents pauvres » en matière d'apprentissage des langues et que par ailleurs la FWB n'atteint pas les objectifs européens.

Pour reprendre la définition de la Commission européenne, le terme de « multilinguisme » fait référence à la fois à une situation où plusieurs langues sont parlées dans une certaine zone géographique et à la capacité d'une personne à maîtriser plusieurs langues.

Vu la complexité et l'étendue du sujet et afin de le faire coller à la dimension développée dans les différentes Déclarations Politiques, le CEF s'est penché sur la spécificité de l'apprentissage des langues étrangères organisé dans la formation professionnelle à l'initiative des organismes publics de l'emploi et de la formation.

Il s'agit donc pour le CEF d'une première approche du multilinguisme ayant pour but de débroussailler ce paysage complexe de l'apprentissage des langues dans le but d'établir un état des lieux, qui permette de faire émerger les premières questions et, nous l'espérons, les premières pistes d'action.

## **2. Contexte**

Etant donné le contexte mondial, européen et national et la manière dont celui-ci évolue, les trois termes d'économie, de langues et de formation apparaissent intimement liés en conséquence de l'affirmation, toujours plus nette, de la diversité comme enjeu de société<sup>1</sup>. Les enjeux que représente l'apprentissage de langues étrangères se situent sur trois niveaux<sup>2</sup>:

- ▶ Au niveau mondial et dans une logique marchande, « dans une économie globalisée où la concurrence érode les différences de qualité et de prix entre produits concurrents, et où le vendeur et l'acheteur sont tous deux capables de

---

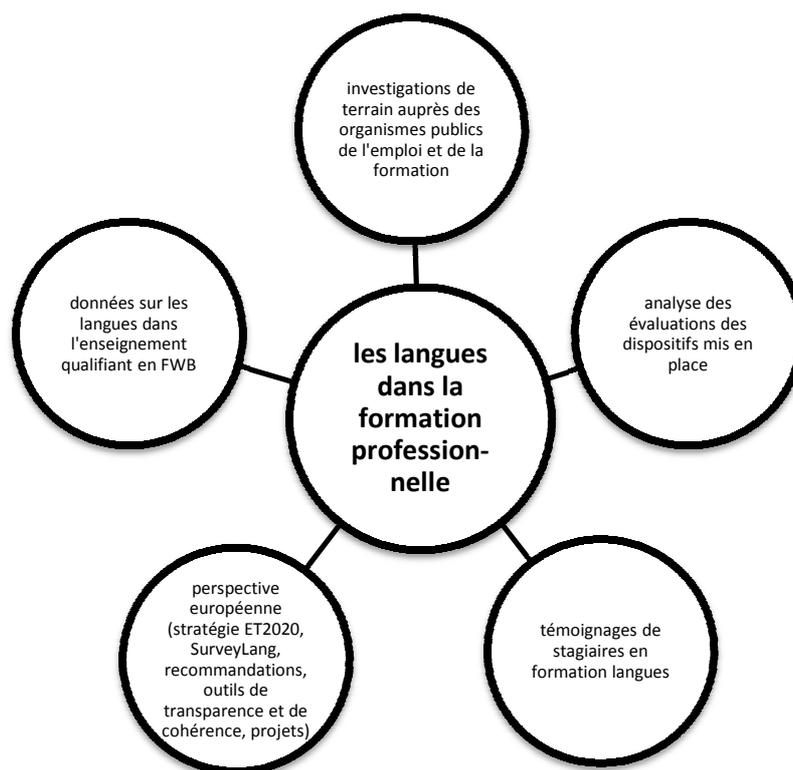
<sup>1</sup> Selon l'Observatoire économie-langues-formation (élf) de l'Université de Genève, qui couvre un champ scientifique à la jonction de ces trois thématiques.

<sup>2</sup> Rapport final de l'évaluation du Plan Langues du Plan Marshall 2.Vert, IWEPS, p 11-12, juin 2003.

s'entretenir, les compétences communicationnelles vont voir leur importance s'accroître »<sup>3</sup> ;

- ▶ Au niveau européen, l'apprentissage est d'abord encouragé par le Conseil de l'Europe dans un souci de développer la culture européenne (Convention culturelle européenne où chaque signataire s'engage à favoriser l'étude des langues). Le programme « Education et Formation 2010 » de la stratégie de Lisbonne de la Commission européenne et la Stratégie Europe 2020 fixent des objectifs (chaque citoyen européen devrait être capable de parler deux langues étrangères en plus de la langue maternelle) : les compétences linguistiques peuvent contribuer à rendre le marché du travail plus dynamique. Des enjeux économiques se sont donc ajoutés aux enjeux culturels qui sont à la base de la promotion des langues en Europe ;
- ▶ Au niveau national : la coexistence de plusieurs communautés linguistiques incite au multilinguisme. Connaître la langue de ses compatriotes est une marque de respect et d'ouverture à la culture des autres communautés linguistiques. Des enjeux liés à l'accès à l'emploi sont également très présents dans l'apprentissage des langues.

### 3. Méthode de travail



Ce travail rassemble pour la première fois des données et des informations relatives aux mécanismes de l'apprentissage des langues dans la formation professionnelle, portant sur l'offre de formation, son organisation, ses bénéficiaires, ses enseignants, les dispositifs d'évaluation mis en place, dans le but de comprendre ce qu'il en est vraiment de l'accessibilité à cette offre de formation.

<sup>3</sup> GRIN F. (2005), « L'enseignement des langues étrangères comme politique publique ». Rapport établi à la demande du Haut Conseil de l'Évaluation de l'École, Paris.

La formation professionnelle étant au cœur de la stratégie Europe 2020, un chapitre a été consacré à la perspective européenne sur les langues afin de voir en quoi la réflexion européenne peut éclairer notre propos, et ce en tentant de comprendre l'esprit qui a prévalu tout au long de ce processus. Un focus sur des Recommandations plus directement liées au contexte de l'emploi croisé avec la situation en Belgique francophone a été réalisé. Des témoignages du terrain ont apporté une dimension humaine à notre propos.

Les constats et l'analyse qui suivent sont donc issus du croisement d'investigations de terrain, de témoignages de bénéficiaires, d'analyse des évaluations existantes, d'interviews et de rapports d'experts, d'études et de recommandations européennes et de données concernant l'enseignement qualifiant en FWB.

## **4. Considérant :**

### **4.1. Considérant l'expertise présente au sein des différents organismes publics**

Les opérateurs publics disposent d'une expertise incontestable dans le domaine des langues, qui se décline selon plusieurs axes convergents:

- ▶ **sur le plan pédagogique** : formation des enseignants, mise en œuvre de projets, formation continuée, matériel pédagogique, tests de positionnement, cours en petits groupes, ...
- ▶ **sur le plan de l'orientation, de l'accompagnement et du coaching** qui représentent le core-business de leurs missions : les demandeurs d'emploi sont accompagnés dans leur recherche d'une formation adéquate à l'occasion d'entretiens individuels avec des conseillers experts en coaching... ;
- ▶ **sur le plan de la communication** : des séances d'information et de sensibilisation de proximité, fournissent une documentation détaillée des possibilités existantes, ... ;
- ▶ **sur le plan des ressources** : les ressources sont regroupées en centres de langues ou en pôles langues où les cours sont fréquemment donnés. Chaque région a sa plateforme d'apprentissage (Wallangues, Brulingua, plateforme du VDAB) ; chaque opérateur élabore des tests de positionnement destinés aux apprenants, en fonction de ses formations et de son public ;
- ▶ **sur le plan organisationnel** : les services sont organisés en fonction de l'évolution des missions (ex : création d'une cellule « immersion », pour répondre aux demandes du Plan Marshall,..) ; ils disposent de flexibilité pour organiser leur offre en fonction des demandes, des profils et de la situation propre à chacun.

### **4.2. Considérant la richesse, la diversité, mais aussi l'éclatement de l'offre de formation**

En matière de formations en langues, on constate une offre **très diversifiée, quasiment à la carte** (notamment avec le dispositif des chèques-langues pouvant inclure un très grand nombre de langues et auprès d'un opérateur au choix), avec des cours intensifs et extensifs, ciblés métiers, des immersions linguistiques en entreprise en Belgique et à l'étranger, ... .

Cette offre peut s'appuyer sur de **nombreux partenariats** entre institutions différentes (dépendant de la FWB, des Régions, de la COCOF, ...) grâce aux accords de coopération, et entre secteurs marchand et non marchand. Tous disposent également à la fois d'une expertise et d'une expérience dans le domaine des langues.

Ces formations peuvent bénéficier de **financements** aux mécanismes variés (bourses régionales, chèques langues, congé-éducation payés, ...).

Les formations sont le plus souvent organisées en fonction du niveau en langues.

#### **4.3. Considérant les enseignements fournis par les évaluations des dispositifs existants**

Les dispositifs relevant des Plans Langues régionaux ont fait l'objet d'une évaluation très pointue, et ce, en termes de satisfaction, de progression, d'efficacité, de rapprochement vers l'emploi, en lien avec les connaissances et le niveau d'études préalables. Des constats intéressants en ressortent.

Ils mettent en évidence différents facteurs susceptibles d'influencer le rapprochement vers l'emploi et peut-être d'éclairer le caractère progressif des dispositifs mis en place pour l'apprentissage des langues.

Il est à noter que les dispositifs ne sont, à notre connaissance, pas évalués globalement dans l'Enseignement de Promotion Sociale, à l'exception du niveau des études.

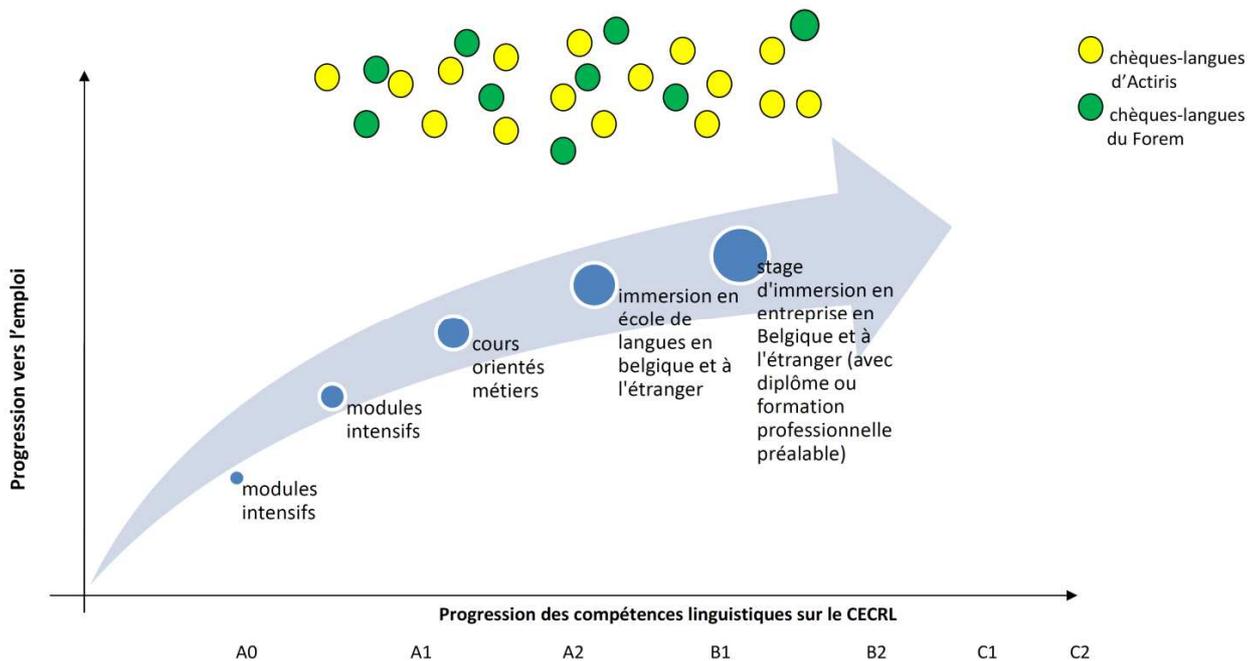
En ce qui concerne le **degré de satisfaction des bénéficiaires**, les évaluations réalisées indiquent une satisfaction élevée, particulièrement pour ceux qui ont bénéficié de formations intensives. La satisfaction est un facteur important qui entraîne une dynamique positive par rapport aux étapes ultérieures de la recherche d'emploi. Elle renforce la confiance en soi. Les témoignages de terrain confirment les analyses.

En ce qui concerne **la progression et le rapprochement vers l'emploi**, tous les dispositifs (cours intensifs, cours orientés métiers, immersion en écoles de langues, immersion en entreprise) permettent de progresser en langues et opèrent à des degrés divers un rapprochement vers l'emploi. Les chances de sortie du chômage augmentent pour toutes les catégories y compris pour les demandeurs d'emploi infra scolarisés.

Le schéma ci-après permet de visualiser la progressivité des modules proposés en fonction du niveau de départ en langue et leur capacité à œuvrer au rapprochement vers l'emploi. Il montre également que le type d'action entreprise en langue est à mettre en corrélation avec d'autres déterminants de l'insertion en emploi, comme, par exemple, le niveau du diplôme, l'âge, le parcours professionnel antérieur à l'action en langues.

Les témoignages rejoignent les études : ce qui est important, c'est bien d'avoir franchi la première étape de l'apprentissage, d'avoir « acquis » une base qui puisse donner confiance en soi, et à partir de laquelle la motivation à se former peut se construire.

Dispositifs langues mis en place par les pouvoirs publics de la Formation et de l'Emploi et leur capacité à œuvrer au rapprochement vers l'emploi, sur base des évaluations des Plans Langues à Bruxelles et en Région Wallonne<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Dans tous les cas le DE doit faire la preuve de l'existence d'un projet professionnel en lien avec la maîtrise des langues

A partir du niveau B2, les progrès touchent davantage à la facilité avec laquelle les personnes vont appréhender des tâches professionnelles dans une langue étrangère. Pour progresser, il est nécessaire d'être immergé dans un environnement professionnel. Les stages d'immersion linguistique en entreprise offrent cette possibilité. Le choix du lieu de stage est important et nécessite une recherche approfondie.

D'autres acquis que ceux liés à la compétence linguistique sont également susceptibles de favoriser un rapprochement vers l'emploi : l'accroissement des relations professionnelles, l'envie de poursuivre l'apprentissage en langues étrangères et l'augmentation de la confiance en soi toujours mise en évidence.

#### **4.4. Considérant l'utilité perçue comme facteur influençant la motivation**

La **motivation** est au cœur de l'apprentissage des langues. Elle est liée à l'utilité perçue, à l'intérêt et au plaisir. Ses effets bénéfiques, lorsque cet apprentissage découle d'une expérience positive, touchent à l'estime de soi et sont à même de générer un cercle vertueux. Les témoignages confirment la recherche qui pointe la motivation comme étant l'un des principaux facteurs déterminant le degré d'implication active et personnelle de l'apprenant dans le processus d'apprentissage<sup>4</sup>.

Les formations intensives pour débutants s'adressent à des demandeurs d'emploi parfois infra-scolarisés progressant lentement et pour lesquels un important travail

<sup>4</sup> C. Blondin C. Collin & A. Baye (2012), « Les élèves apprennent mieux les langues quand ils y croient ». Université de Liège avec le soutien de la FWB.

d'écrit et d'oralité est à mettre en place. Pour ces personnes en particulier la motivation est cruciale. Elle est favorisée par la dimension socialisante de l'apprentissage des langues qui permet échanges et découvertes, partage d'expériences, confiance en soi et sentiment de l'utilité perçue (en l'occurrence, la perspective d'un emploi dans un domaine précis).

La satisfaction par rapport à une formation a également un effet motivant qui peut insuffler une dynamique positive et engager un cercle vertueux.

#### **4.5. Considérant la diversité des parcours en langues et la nécessité de mise en visibilité et en cohérence des compétences linguistiques formelles et informelles**

Depuis une vingtaine d'année, avec l'émergence de l'importance des langues sur le marché du travail, la pression mise sur la connaissance des langues va en s'accroissant toujours plus. Elle se traduit notamment par de nombreuses initiatives mises en place par les pouvoirs publics afin de permettre un développement de compétences qui aillent au-delà des compétences acquises en classe : projet d'immersion linguistique, échanges, mobilité, projets innovants, stages linguistiques, immersion linguistique en entreprise, bourses diverses, e-learning, ... auxquelles viennent s'ajouter les initiatives privées.

Par ailleurs, la mobilité en Europe et l'immigration provenant d'autres régions du monde ont conduit à une société de plus en plus multiculturelle et multilingue, où les notions de langue maternelle, de première langue, de langue du pays d'accueil et de langue d'instruction sont floues. Les migrants maîtrisent parfois de manière structurée d'autres langues que celles enseignées à l'école. Le multilinguisme dont ils sont porteurs représente sans doute un atout pour l'apprentissage du français et des autres langues enseignées.

Dans un monde où la connaissance des langues renforce l'employabilité, la question de la visibilité des compétences linguistiques (formelles et informelles) est vitale. Si ces compétences sont difficilement mesurables sur le plan quantitatif, il n'en reste pas moins que le monde du travail y accorde une importance accrue.

Les outils européens de cohérence et de transparence au service des langues et leur complémentarité sont à même de rencontrer ce besoin de cohérence et de visibilité : le Cadre Européen Commun de Référence (CECR), le Portfolio Européen de Langues, le Portfolio Europass<sup>5</sup>. Basés sur une définition commune des compétences, ils ont pour vocation initiale de permettre une reconnaissance des acquis, et donc de renforcer la visibilité et la perméabilité lors du passage d'un système, d'un niveau ou d'un pays à un autre, dans une perspective d'un apprentissage tout au long de la vie.

L'utilisation de la langue est décrite en fonction de la compétence en communication de « chaque » apprenant ; ils font appel à son autonomie, à partir d'une autoévaluation. Toutefois, celle-ci est peu valorisée dans notre culture scolaire, alors qu'elle permettrait de motiver, de s'orienter, d'évaluer ses progrès.

Peu d'outils adéquats rendent compte des compétences spécifiques à des professions. Par exemple, à partir du niveau B2, il est difficile de progresser en langue sur base de cours uniquement. Les dispositifs d'immersion linguistique en

---

<sup>5</sup> Un focus sur les instruments européens au service des langues est réalisé dans le dossier d'instruction (point 3.2 pp 52-58)

entreprise permettent alors de s'approprier des compétences en lien avec les tâches professionnelles. Pour documenter la plus-value de ces compétences informelles, les tests classiques ont leurs limites. La biographie langagière du Portfolio des langues permet de faire le point sur les acquis, les initiatives, l'expérience interculturelle dans l'apprentissage linguistique. Cet outil est peu utilisé.

Cette reconnaissance induit une valeur accrue, non seulement d'un point de vue externe mais également du point de vue de la confiance en soi et de la motivation. Une mise en visibilité est une manière de reconnaître l'engagement des jeunes dans différentes activités et de les encourager à s'impliquer.

Dans ses recommandations de 2015, le groupe de travail « Langues » ET2020 insiste sur la nécessité de recentrer la politique en matière de multilinguisme sur un enseignement et un apprentissage des langues davantage basé sur une meilleure compréhension des enjeux du CECR comme outil d'autoévaluation dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. Cela suppose une sensibilisation à l'autoévaluation dès le début de l'apprentissage et tout au long de la scolarité. Une préparation à cette métaréflexion et un accompagnement sont nécessaires. Le Portfolio pourrait en être l'outil, comme tremplin à l'Europass.

Du côté des entreprises, de nombreux employeurs (en particulier des employeurs unilingues) ne savent pas comment définir ou exprimer correctement les besoins de compétences linguistiques ni comment déployer efficacement les compétences de leurs employés. Cela peut freiner le développement. En Belgique francophone, des services de consultance gratuits et des modes de financement existent.

#### **4.6. Considérant l'importance de la mise en contexte des apprentissages dans l'optique d'une préparation à la mobilité**

Selon F.GRIN de l'Observatoire économie-langues-formation (élf) de l'Université de Genève, les compétences en langues étrangères sont souvent très rentables pour les individus et pour les États, mais elles sont sous-évaluées tant qu'on ne tient pas compte des valeurs non-marchandes.

Une expérience de mobilité peut enrichir considérablement la formation. Elle a un impact sur les compétences et l'employabilité. La mauvaise connaissance des langues est un frein à la mobilité. Dès lors, comment la rendre accessible à tous ?

L'Europe tente d'élargir l'accès à la mobilité à des groupes plus larges d'apprenants et à encourager les stages pour les étudiants de l'EFPI et les apprentis. Cette mobilité dans le qualifiant est encore sous-exploitée et essentiellement orientée vers la France, alors que l'Allemagne ouvre son marché aux stagiaires. Son développement vers d'autres pays devrait faire partie d'une stratégie globale en vue de faire de la mobilité internationale une réalité pour tous les apprenants. Cela va de pair avec la mobilité des enseignants également sous exploitée, par manque d'intérêt ou pour des raisons de difficultés organisationnelles ou statutaires.

L'immersion linguistique, l'enseignement d'une matière intégrée à une langue étrangère (EMILE), les stages linguistiques en entreprise sont à même d'ouvrir la porte à un éventail plus large d'apprenants à la mobilité d'un monde toujours davantage plurilingue.

L'immersion linguistique est peu documentée statistiquement dans le primaire. Dans le secondaire ordinaire, elle est en évolution, avec des différences selon les provinces. Toutefois elle est peu voire pas du tout pratiquée dans le qualifiant pour

lequel des alternatives sont proposées (immersion linguistique en entreprise, mobilité). De manière plus générale, l'évaluation européenne des compétences en langues (ESLC<sup>6</sup>) de 2011 révèle des différences non négligeables entre les élèves en fonction de la section d'études qu'ils fréquentent ou selon le milieu socio-économique auquel ils appartiennent<sup>7</sup>. Par ailleurs, notre système éducatif est, après l'Islande, celui où le plus d'élèves n'étudient aucune langue étrangère à l'école (48%), tandis que seulement 14 % d'élèves du qualifiant étudient deux langues étrangères<sup>8</sup>.

La formation des enseignants pour l'enseignement d'une langue en contexte est cruciale : en effet, la professionnalisation que requiert cette approche se doit d'allier compétences linguistiques et didactiques appliquées à un contenu spécialisé. Le recours à des « native speakers » est idéal, mais pas toujours possible. Concernant le recrutement de professeurs issus d'autres communautés, il y a un accord avec la communauté germanophone pour que les droits statutaires réciproques se poursuivent ; ce n'est pas le cas avec la communauté flamande.

## **5. Le CEF formule les recommandations suivantes :**

**5.1. Mettre en place une stratégie globale et cohérente des langues pour favoriser le multilinguisme.**

**5.2. Renforcer le dialogue entre le monde de l'enseignement, de la formation et de l'emploi, à travers un partage d'expériences, voire une collaboration dans le domaine des langues, qui ne peut que s'avérer profitable aux deux parties, l'expertise des uns pouvant opportunément éclairer celle des autres.**

Les Bassins EFE<sup>9</sup> ont un rôle à jouer dans cette collaboration, par exemple à travers la construction de projets spécifiques (Pôles de synergie).

Le CEF souhaite toutefois attirer l'attention sur le fait de ne pas confondre métier et employabilité et par conséquent de ne pas lier une langue aux profils SFMQ.

**5.3. Consacrer un prochain dossier d'instruction aux langues dans l'enseignement qualifiant, étant donné l'enjeu qu'il représente.**

**5.4. Etablir un cadastre de l'offre de formation en langues et la rendre visible dans le but entre autres de favoriser l'orientation au niveau le plus adéquat, comme par exemple les bassins.**

---

<sup>6</sup> European Survey on Language Competences, Commission européenne, 2011

<sup>7</sup> Indicateurs de l'enseignement 2012 de la FWB

<sup>8</sup> C.Blondin et F.Chenu (2013). L'apprentissage des langues. Mise en perspective européenne de la situation en FWB. Etude réalisée par l'ULG avec le soutien de la FWB.

<sup>9</sup> Bassins EFE : Enseignement qualifiant Formation professionnelle Emploi

- 5.5.** Etant donné la nécessité de mise en visibilité et en cohérence des compétences linguistiques formelles et informelles :
- ▶ **5.5.1 Permettre l'accès à une validation gratuite et institutionnalisée des compétences linguistiques formelles et informelles, en lien avec le Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECR).**
  - ▶ **5.5.2 Créer un portfolio des langues unique et évolutif, en ligne, pour documenter l'expérience linguistique et interculturelle, à l'instar de ce qui se fait pour le passeport TIC et à inclure dans l'Europass. Une sensibilisation dès le début de l'apprentissage est souhaitable.**
  - ▶ **5.5.3 Sensibiliser les enseignants aux enjeux du Cadre et à la démarche du Portfolio des langues, en adéquation avec ce qui est préconisé dans l'axe institutionnel du Profil générique de l'enseignant (Avis 131, 3.3, novembre 2015), dont il est attendu que « dans un contexte sociétal élargi, il pense son métier d'enseignant dans le paradigme de l'apprentissage tout au long de la vie et en relation avec les autres secteurs et qu'il soit conscient des outils de transparence des certifications et de mobilité dans l'enseignement et la formation professionnelle ».**
  - ▶ **5.5.4 Valoriser formellement le multilinguisme dont sont porteurs les élèves migrants, étant donné le réel enjeu qu'il représente en termes de potentiel d'apprentissage.**
  - ▶ **5.5.5 Lancer dans la population une campagne de sensibilisation à ces outils et aux nombreuses formations existantes, peut-être à l'occasion de la Journée Européenne des Langues.**
  - ▶ **5.5.6 Renforcer la visibilité et le champ d'action des services de consultance linguistique<sup>10</sup>, afin de renforcer la capacité des employeurs à gérer et à utiliser les compétences linguistiques présentes au sein de leurs entreprises.**
  - ▶ **5.5.7 Etendre le Label européen des langues aux entreprises qui reconnaissent l'excellence multilingue.**
  - ▶ **5.5.8 Lancer dans la population une campagne de sensibilisation à ces outils et aux nombreuses formations existantes, par exemple à l'occasion de la Journée Européenne des Langues.**

---

<sup>10</sup> S'entendent ici les services de consultance dépendant d'organismes publics, comme par exemple La Maison des langues de la Province de Liège qui offre une consultance linguistique gratuite aux écoles, aux entreprises, ... : une gestion efficace des compétences linguistiques, un soutien à la mise en place de formations au sein du personnel, l'élaboration d'un cahier des charges adressé par la suite aux opérateurs choisis (voir dossier d'instruction, tableau de synthèse p. 42).

**5.6 Favoriser la mobilité des enseignants en garantissant le maintien de leurs droits statutaires d'une communauté à l'autre, voire d'un pays à l'autre, comme cela est le cas avec la Communauté germanophone, mais pas encore avec la communauté flamande.**

Afin de garantir la qualité de l'enseignement des langues, la formation des enseignants est cruciale, tant sur le plan des compétences linguistiques que didactiques, qu'elles soient appliquées à un contenu spécialisé ou qu'elles relèvent de toute autre approche.

**5.7 Analyser l'influence de l'indice socio-économique sur la population inscrite en immersion linguistique dans l'enseignement primaire afin d'en tirer les enseignements qui s'imposent pour garantir à toutes les catégories socio-culturelles l'accès à l'immersion ou à toute autre forme d'apprentissage intensif des langues dès l'enfance.**

Cette recommandation fait écho à l'Avis 76 du CEF « Apprentissage des langues modernes dans l'enseignement fondamental » (mars 2002), dans lequel le CEF affirmait son refus d'une politique de sélection. Il soulignait « *les perspectives encourageantes que présente l'approche immersive, mais aussi ses limites en termes de généralisation* ». Cette recommandation mériterait de faire l'objet d'une instruction fouillée.

**5.8 Initier au niveau des établissements une démarche qualité pour les langues s'inscrivant dans une stratégie globale.**

Dans son Avis 127 (mars 2015), le CEF recommandait de « *Mettre en place une démarche d'évaluation interne confrontée à une évaluation externe, à l'instar de ce qui se fait dans l'enseignement supérieur. Cela devrait permettre d'améliorer progressivement les pratiques d'enseignement en mettant en évidence les bonnes pratiques, les insuffisances et les problèmes à résoudre et en suscitant des propositions à adresser aux responsables politiques en vue d'améliorer la qualité globale de l'enseignement obligatoire en Communauté française* ». (Recommandation 3.5).

Dans le cas particulier des langues, la dynamique à mettre en place doit s'inscrire dans une stratégie d'établissement.

La démarche préconisée par l'AEQES, basée sur une autoévaluation en 3 phases (description de la situation actuelle, évaluation de la situation, action) peut fournir un cadre de réflexion qui permette de construire progressivement avec l'ensemble des interlocuteurs une culture de la motivation et de la responsabilisation.

Le point de départ pourrait être une réflexion sur le « potentiel linguistique » d'une équipe pédagogique et celui des élèves qui ciblerait l'ouverture à la dimension internationale, la connaissance des outils européens, l'implication dans des projets d'ordre linguistique, les représentations et l'expérience de chacun.

En effet, en dégagant les points forts, les points faibles, les opportunités et les dangers (analyse SWOT), cette approche permet d'objectiver le problème, de créer une prise de conscience collective débouchant sur un plan d'action auquel toutes les parties prenantes sont associées.





## Conseil de l'Éducation et de la Formation

Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 BRUXELLES

Tél. 02 / 413 26 11

Fax 02 413 27 11

[cef@cfwb.be](mailto:cef@cfwb.be)

[www.cef.cfwb.be](http://www.cef.cfwb.be)